



Règlement graphique de la commune au 5000<sup>ème</sup> / Pièce n°3-2



- UG : Zone urbaine générale
- UE : Zone urbaine destinée aux activités économiques
- 2AUG : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- NJ : Secteur de jardin
- Np : Secteur patrimonial
- Ns1 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées destiné à "autre hébergement touristique"
- Ns2 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées destiné à "autre hébergement touristique"
- Cimetière

